

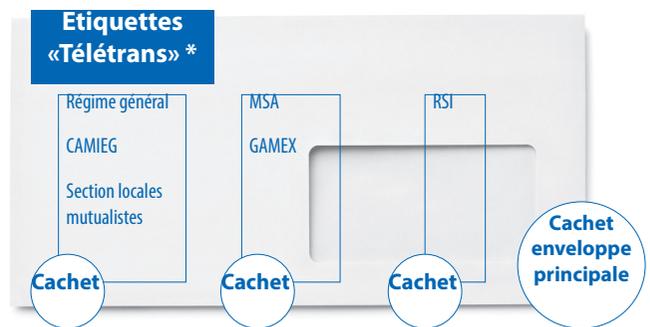
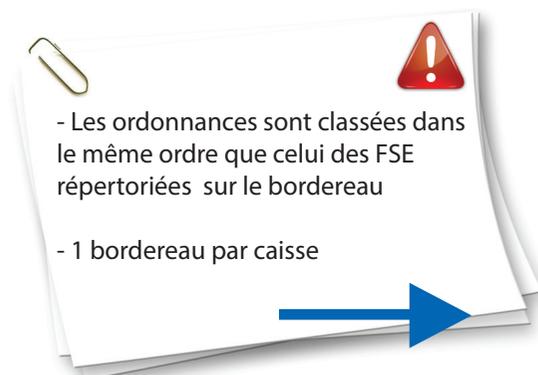


**Pour les soins facturés en flux télétransmis**

<p><b>Quels documents ?</b>                  Pour les flux sécurisés = ordonnances + bordereaux récapitulatifs                  Pour les flux non sécurisés = ordonnances + CERFA + bordereaux récapitulatifs  <i>(La fréquence hebdomadaire est conventionnelle. Un envoi mensuel est toléré)</i></p>	1 bordereau par organisme d'affiliation			
<p><b>Combien d'enveloppes ?</b>                  3 enveloppes distinctes regroupées dans une même enveloppe</p>	enveloppe	enveloppe	enveloppe	envoi direct aux caisses de rattachement
	Régime Général (code régime 01) CAMIEG Sections locales mutualistes (91 à 99)	MSA (code régime 02) GAMEX	RSI (code régime = 03) en distinguant les patients de chaque organisme	les autres organismes

**A envoyer à votre CPAM : quelque soit le département de résidence de l'assuré**

**A envoyer directement aux caisses de rattachement**



1 **étiquette** «télétrans» sur l'enveloppe principale + identification de l'infirmier sur chaque enveloppe (cachet de l'infirmier)  
 (\*) = les demandes d'étiquettes «télétrans» doivent être transmises à l'adresse suivante : [commandes.imprimes@cpam-bordeaux.cnamts.fr](mailto:commandes.imprimes@cpam-bordeaux.cnamts.fr)

**En cas d'absence d'ordonnances :**  
 - lors de paiements fractionnés (actes de «suite»)  
 - lorsque l'ordonnance a déjà été transmise au service médical avec une demande d'accord préalable  
 > le motif de l'absence de l'ordonnance doit apparaître sur le bordereau récapitulatif

**Prescription DSI**  
 - facturation des soins : pas d'ordonnance, le motif de l'absence de l'ordonnance doit apparaître sur le bordereau récapitulatif  
 - Facturation DI : volet n°2 du S3740

**Où envoyer l'enveloppe principale contenant vos ordonnances ?**  
**CPAM de la Gironde 33085 Bordeaux Cedex**

**Pour les soins facturés en feuilles de soins papier**

Les prescriptions médicales sont jointes aux feuilles de soins papier correspondantes et envoyées directement aux caisses de rattachement concernées